

# MÉNI' BULLETIN

LE MAGAZINE DE LA MÉNITRÉ



**10 ANS**

**Saint MathMénitRé  
Football Club**



**20 ANS**

**Association  
Loisirs et Sports**





Tony Guéry  
Maire de La Ménitré

## SOMMAIRE

- 03** VIE MUNICIPALE
- 16** INFOS DE LA MÉNITRÉ
- 17** ENFANCE JEUNESSE
- 21** VIE ASSOCIATIVE
- 26** SOCIAL
- 28** VIE INTERCOMMUNALE
- 30** AGENDA

## ÉDITO DU MAIRE

Le 29 mars dernier avait lieu le conseil municipal consacré principalement aux finances communales : approbation du compte de gestion, du compte administratif, affectations des résultats et vote du budget primitif 2023. Ces différentes délibérations permettent de faire le point sur la situation financière de la commune, qui s'avère saine. La commune a une capacité de désendettement en dessous des moyennes nationales et une capacité d'autofinancement satisfaisante. Néanmoins l'impact de l'inflation liée à la crise énergétique inédite pèse considérablement sur les dépenses de nombreux postes comme on le constate dans notre quotidien.

Malgré tout le conseil municipal s'est prononcé pour un maintien des taux de fiscalité locale, sans augmentation, d'abord en raison des bases nationales qui augmentent pour toutes les communes de France de 7.1% et aussi dans le cadre d'une construction budgétaire raisonnable et équilibrée. Grâce aux efforts consentis pour limiter nos dépenses en priorisant certaines dépenses de fonctionnement une

année sur deux ou en cherchant certaines économies d'échelle, les projets communaux se poursuivent avec l'un des projets importants du mandat à savoir la restructuration de l'Espace Pessard dont le début des travaux devrait débuter après l'été.

L'ensemble des actions sont confortées excepté le feu d'artifice dont le budget est reporté pour le bicentenaire de La Ménitré en 2024. Aussi le camping n'ouvrira pas cette année au regard des nombreux et dangereux points de dysfonctionnements sur le bloc sanitaire et les alentours. Le conseil municipal a souhaité être raisonnable pour ne pas engendrer un quelconque risque pour la commune. Il mène en parallèle le lancement d'un appel à projet avec pour objectif d'avoir une gestion professionnelle du camping dès l'année prochaine. Des pistes sont à l'étude en lien avec le comité tourisme et Anjou Tourisme.

Aussi, le 11 avril dernier, Madame La Présidente du Département Florence Dabin était présente sur la commune dans le cadre des visites de canton avec la question des

mobilités comme sujet de discussion avec les élu.es. L'occasion, en lien avec la communauté de communes Baugeois-Vallée, de rappeler l'importance de la gare de La Ménitré, 4<sup>e</sup> gare du département en fréquentations d'utilisateurs. C'était également l'occasion d'évoquer les facilités de déplacements : développement du transport collectif à la demande avec la Région Pays de Loire, liaison douce sécurisée entre La Ménitré et Beaufort-en-Anjou, traversée du centre bourg... autant de sujets importants pour la dynamique et l'attractivité de la commune.

C'est avec tout l'enthousiasme de l'ouverture de la période estivale que j'invite les ménitréennes et ménitréens à participer aux activités de la commune, faire vivre et parler de La Ménitré pour notre qualité de vie : commerces, marché, activités festives et culturelles...

Bel été à venir à toutes et tous,

Le Maire  
Tony Guéry



[www.lamenitre.fr](http://www.lamenitre.fr)

Plus d'infos sur le site [lamenitre.fr](http://lamenitre.fr) et le facebook ([communedelamenitre](https://www.facebook.com/communedelamenitre))



**Mairie de la Ménitré** 02 41 45 63 63  
BP20 49250 La Ménitré - [accueil@lamenitre.fr](mailto:accueil@lamenitre.fr)  
**Journal municipal de La Ménitré**

Directeur de la publication : Tony Guéry  
Rédaction : comité communication - Crédits photos : mairie, associations  
Chargée de communication : Peggy Cadeau, service communication  
Mise en page et impression : Setig Abelia Beaucouzé  
Imprimé sur du papier 100% recyclé  
Tirage : 1 100 exemplaires. Dépôt légal à parution. ISSN 2966-5744.  
Date de bouclage de ce numéro 03/04/2023



# LE CONSEIL MUNICIPAL

## DU 25 JANVIER 2023

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

#### ÉLECTION D'ADJOINTS

Suite à la vacance de deux postes d'adjoint, le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints initialement fixé à 5, suivant délibération du 25/05/2020, et que les nouveaux adjoints occuperont les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rang. Il procède ensuite à l'élection de deux adjoints (au scrutin de liste).

Après appel à candidature, une seule liste de candidats est déposée ; elle est composée dans l'ordre de Mme Isabelle NICOLAS et M. Yohann RENAUDIER.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour (19 voix pour), le Maire proclame élus Mme Isabelle NICOLAS en qualité de 4<sup>ème</sup> adjointe et M. Yohann RENAUDIER en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint.

MM. Michel LEBRETON et Benjamin LABA, adjoints démissionnaires, restent conseillers municipaux.

#### AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE AU-DESSUS DU CANAL AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION PIMES

Vu le projet de cession d'un terrain non bâti cadastré section C 1288 entre M. GUION Jean-Marie et l'association PIMES (au bénéfice de l'école Ste Anne) ;

Considérant l'intérêt pour :

- ▶ L'école Ste Anne de pouvoir passer depuis la parcelle C 1288 (futur stationnement) vers l'école (parcelles C 1224-1225-67) par-dessus le canal et éviter le stationnement rue Marc Leclerc (peu aisé) ;
- ▶ La commune de La Ménitré bénéficiera officiellement et durablement d'un droit d'accès pour entretenir le canal.

Le Conseil Municipal accepte les servitudes proposées et valide leur insertion dans l'acte notarié.

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE POUR L'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Considérant les montants du marché fixés dans la consultation, pour la durée de celui-ci soit 2 ans (2023/2024), à 58 000 € HT minimum et 82 000 € HT maximum ;

Considérant la consultation et les offres reçues des entreprises Gilles GOUZIL (49-Gennes-Val-de-Loire) et TAA GUYONNEAU (49-Loire-Authion) présentées ci-dessous (les montants indiqués correspondent aux prestations sur une année) :

	KM	Nombre passes	Nombre / an	GOUZIL			TAA GUYONNEAU		
				ml	km	Total	ml	km	Total
Accotements	144	2	2	0,0382 €	38,20 €	22 003,20 €	0,07 €	70,00 €	40 320,00 €
Fossés	44		1	0,1960 €	196,00 €	8 624,00 €	0,34 €	340,00 €	14 960,00 €
Haies	21		1	0,2200 €	220,00 €	4 620,00 €	0,50 €	500,00 €	10 500,00 €
						<b>35 247,020 €</b>			<b>65 780,00 €</b>

Le Conseil Municipal attribue le marché de voirie pour l'entretien des accotements, à l'entreprise Gilles GOUZIL.



### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue, d'attribuer une enveloppe globale de subventions de fonctionnement aux associations locales pour l'année 2023 de 20 322 € répartie ainsi qu'il suit ;

<b>CATEGORIE 1 : SPORTS</b>	<b>4 700,00 €</b>
A.L.E.S	500,00 €
ASM BASKET	1 400,00 €
ST MATH MENITRE FOOTBALL CLUB	1 400,00 €
TENNIS CLUB MENITREEN	1 400,00 €
<b>CATEGORIE 2 : CULTURE</b>	<b>2 900,00 €</b>
LIRENLOIRE - Animations	1 400,00 €
LES MENI'ACTEURS - subvention de fonctionnement	1 000,00 €
LES MENI'ACTEURS - subvention exceptionnelle en soutien de projet	500,00 €
<b>CATEGORIE 3 : LOISIRS ET TOURISME</b>	<b>2 647,00 €</b>
CLUB DE L'AMITIE	250,00 €
COMITE DE FETES - subvention de fonctionnement	179,00 €
COMITE DE FETES - organisation repas des aînés	918,00 €
FOYER RURAL DES JEUNES	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT	400,00 €
AU JARDIN DE MA COUSINE	600,00 €
<b>CATEGORIE 4 : VIE SOCIALE ET ENTRAIDE</b>	<b>250,00 €</b>
PEFAB	250,00 €
<b>CATEGORIE 5 : VIE SCOLAIRE</b>	<b>6 325,00 €</b>
A.P.E.L École Sainte Anne (5 € x 70 élèves)	350,00 €
A.P.E des écoles publiques - 5 € x 46 maternelles + 5 € x 107 élémentaires	765,00 €
OGEC SAINTE ANNE - 20 € x 27 maternelles + 25 € x 43 élémentaires	1 615,00 €
USEP Ecole maternelle Pierre Perret - 20 € x 46 élèves	920,00 €
USEP Ecole élémentaire M. Genevoix - 25 € x 107 élèves	2 675,00 €
<b>CATEGORIE 6 : AUTRES ASSOCIATIONS</b>	<b>3 500,00 €</b>
A.C.P.G - C.A.T.M.	240,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	500,00 €
FDGDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles)	560,00 €
UMAC - subvention de fonctionnement	1 500,00 €
UMAC - subvention exceptionnelle pour achat de banderoles	500,00 €
Les Pics verts	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 322 €</b>

- ▶ Décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations du territoire « Entente vallée » : 500 € à HAND CLUB AUTHION (HBC) et 300 € à l'ATELIER DU REMPART.
- ▶ Décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 45 € à l'ONACVG pour les Bleuets de France campagne 2023 et 100 € à l'association Scouts et guides de France - équipe compagnon « les Comp' à l'ouest » pour mener à bien un projet humanitaire et solidaire à l'étranger.

### OGEC DE L'ÉCOLE STE ANNE : PARTICIPATION COMMUNALE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION

Vu le coût d'un élève des écoles publiques pour l'année 2022 : 525,97 euros pour un élève de classe élémentaire et 1 957,52 euros pour un élève de classe maternelle et les effectifs de l'école Ste Anne au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice ;

Le Conseil Municipal décide de verser à l'OGEC de l'école Ste Anne la somme de 51 540,43 € pour l'année 2023.

### SUBVENTION ASSOCIATION ÉTAPE

Considérant que la commune de La Ménitré soutient financièrement l'association intermédiaire ÉTAPE par le versement annuel d'une subvention de fonctionnement, établie entre les communes de l'Entente Vallée selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants de chaque commune ;

Considérant que l'association ÉTAPE est une structure d'insertion par l'activité économique conventionnée avec l'Etat, permettant aux personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle, et de mesures spécifiques d'accueil et d'accompagnement ;

Considérant qu'il relève de l'intérêt général de soutenir les missions sociale et solidaire de cette association, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1815 € pour l'année 2023.

### DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de demander les subventions pour les travaux suivants :

- ▶ Rénovation de l'éclairage de la halle de tennis - leds (27 543 € HT) : DSIL - Fonds verts et Département de Maine-et-Loire ;
- ▶ Aménagement de la place du Colonel Léon Faye (82 266 € HT) : DETR - Fonds vert - Département de Maine-et-Loire ;
- ▶ Aménagement de la Mairie - bureaux au rez-de-chaussée (45 247 € HT) : DETR - Département de Maine-et-Loire ;
- ▶ Espace Pessard - rénovation du clos et du couvert, désamiantage, isolation et panneaux photovoltaïque (1 123 000 € HT pour les travaux et 251 454 € HT pour les honoraires et travaux imprévus) : Fonds vert - Département de Maine-et-Loire.

### SIEML - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DU ROI RENÉ

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours au SIEML, pour les travaux complémentaires d'effacement de réseaux rue du Roi René (tronçon carrefour rue de Lorraine jusqu'au carrefour rue des Plantagenets/chemin des Corbières), pour un montant de 5 050 €.

### RELAIS DE LA LOIRE : MANDAT DE DÉPÔT-VENTE POUR LE LIVRE DE LA MENITRÉ

Le Conseil Municipal valide la proposition de convention de dépôt-vente du livre d'histoire de la commune, avec le commerce Le Relais de la Loire à La Ménitré (prix de vente du livre 27 € - commission de 25%).

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## DU 22 FÉVRIER 2023

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

#### PLAN LOCAL D'URBANISME :

#### BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme mis à disposition des élus municipaux ;

M. le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager l'élaboration du PLU :

- ▶ Doter la commune d'un nouveau PLU compatible avec les nouvelles dispositions réglementaires issues du nouveau PPRI, entres autres ;
- ▶ Profiter de cette adaptation réglementaire pour redéfinir l'espace communal afin d'assurer un développement harmonieux du territoire communal, en adéquation avec les restrictions d'urbanisme liées aux risques d'inondation...
  - en s'inscrivant dans une logique intercommunale d'aménagement et de développement durable en lien avec les communes environnantes ;
  - en étant inventif pour pallier les règles restrictives de construction afin de maintenir la dynamique locale ;
  - en promouvant les atouts de la commune, et notamment touristiques, pour accueillir une population diversifiée.

Les principaux objectifs poursuivis dans le PLU visent à :

- ▶ Soutenir l'économie locale et encourager l'émergence de projets;
- ▶ Rechercher des solutions innovantes en matière d'habitat dans le souci de prévenir le risque inondation ;
- ▶ Préserver et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune ;
- ▶ Améliorer les déplacements et le stationnement dans le centre bourg et ses abords ;
- ▶ Renforcer les services et équipements de proximité ;
- ▶ S'inscrire dans la transition énergétique.

M. le Maire rappelle également les enjeux retenus dans le PADD, débattu en Conseil Municipal le 19/05/2021. Le PADD s'articule autour de cinq orientations générales :

#### ▶ Orientation n°1 : développer un territoire résilient

- Projeter une croissance démographique modérée et cohérente avec le PPRNPI
- Concevoir une densification du tissu urbain en respectant le patrimoine bâti du bourg
- Diversifier l'offre en habitat afin de répondre aux parcours résidentiels des ménages
- Pérenniser les services, commerces et équipements publics sur la commune
- Relier les pôles de vie de la commune par des liaisons douces

#### ▶ Orientation n°2 : maintenir une économie agricole et artisanale durable

- Accompagner les entreprises et l'emploi sur la commune
- Limiter l'urbanisation sur les espaces agricoles de qualités
- Assurer un équilibre entre préservation du paysage et besoins agricoles

- Assurer une bonne cohabitation entre l'activité agricole et les espaces habités
- Conforter les activités adaptées aux risques naturels présents

#### ▶ Orientation n°3 : inscrire La Ménitric comme porte d'entrée du territoire intercommunal

- Qualifier les entrées de bourg depuis les RD 952 et RD7
- Développer le pôle gare et la multimodalité
- Renforcer les connexions avec les communes voisines et l'intercommunalité

#### ▶ Orientation n°4 : renforcer l'identité ligérienne du territoire

- Inscrire la commune comme « étape » dans les circuits touristiques
- Encourager l'essor de l'hébergement touristique par le changement de destination
- Préserver les éléments exceptionnels du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

#### ▶ Orientation n°5 : intégrer le projet de territoire dans la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables

- Protéger et valoriser les espaces d'intérêts écologiques reconnus
- Renforcer la trame verte et bleue sur la commune, notamment par la valorisation de corridors écologiques entre la Loire et l'Authion
- Intégrer la « nature en ville » dans les projets d'aménagement à toutes les échelles
- Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire

M. le Maire rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes, a été mise en œuvre, conformément à la délibération en date du 23/01/2019 :

#### Supports d'information :

Site internet - Bulletin communal - Presse - Lettre d'information

#### Echanges :

- ▶ 3 réunions publiques échelonnées au cours de l'étude
- ▶ Mise à disposition du public d'un dossier de consultation à l'issue des différentes phases clés d'élaboration du projet
- ▶ Mise à disposition du public d'un registre pour recueil d'informations et d'observations
- ▶ Organisation d'ateliers participatifs durant la phase diagnostic
- ▶ Echange avec les groupes scolaires

Considérant que les remarques formulées lors de la concertation ont bien été intégrées dans la réflexion et dans la construction du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le public a été régulièrement informé tout au long de la procédure et a pu s'exprimer à travers les différents supports mis à sa disposition ou lors des réunions publiques.

M. le Maire présente ensuite le bilan de cette concertation dont le détail est joint en annexe à la délibération.

Après avoir échangé sur les principales règles que contient le projet de plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal décide :

- ▶ De tirer un bilan favorable de la concertation et de l'approuver ;
- ▶ D'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- ▶ De soumettre pour avis le projet de PLU, conformément à l'article L. 153-16 :
  - A M. le Préfet de Maine-et-Loire au titre de la dérogation à l'urbanisation limitée dans les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale prévue aux articles L142-4 à L142-5 du code de l'urbanisme ;
  - Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;
  - A l'autorité environnementale conformément à l'article L.104-6 du Code de l'Urbanisme ;
  - A la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, prévue au titre des articles L153-16-2, L.151-12 et L.151-13 du Code de l'urbanisme ;
  - A l'Institut national de l'origine et de la qualité d'appellation d'origine contrôlée (INAO), et le Centre national de la propriété forestière (CRPF) prévus à l'article R.153-6 du Code de l'urbanisme ;
- ▶ D'adresser une copie de la présente délibération aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés conformément à l'article L.153-17 pour faire connaître leur souhait de donner un avis sur le projet de PLU ;
- ▶ De soumettre le projet de PLU à enquête publique conformément à l'article L.153-19 du Code de l'urbanisme, à réception de l'ensemble des avis induits par les articles L.153-16, L.104-6, après les saisines.

**LOYER DU LOGEMENT LOCATIF 2 BIS RUE DU ROI RENÉ**

Considérant les caractéristiques principales du logement, comprenant notamment trois chambres, d'une superficie totale de 111 m<sup>2</sup> (hors extérieurs), le Conseil décide de mettre le logement susmentionné en location non meublée et fixe le loyer mensuel à 695 €, révisable annuellement en fonction de l'index IRL.

**SUBVENTION AU FSE DU COLLÈGE PAUL ELUARD DE GENNES-VAL-DE-LOIRE**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 080,66 € au Foyer socio-éducatif du collège de Gennes-Val-de-Loire, sur la base de 13,02 € x 83 élèves.

**TARIFS 2023**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs communaux ainsi qu'il suit à compter du 01/03/2023 :

- ▶ **LIVRET DE NAISSANCE** : 20 €
- ▶ **TARIFS PHOTOCOPIES COULEUR POUR LES ASSOCIATIONS (GRATUITE POUR LE N&B)** : A4 à 0.15 € - A4 Recto-verso à 0.30 € - A3 à 0.30 € - A3 Recto-verso à 0.50 €
- ▶ **TARIFS EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC** (Jour du marché hebdomadaire et hors jour du marché) Avec branchement pour cuisson : 21 €/mois - Avec branchement sans cuisson : 6 €/mois

**▶ LOCATION DE MATÉRIELS**

Stand et emplacement (uniquement pour Les Mystères de Loire) : 15 € le stand et 15 € l'emplacement - Table : 2 € - Chaise orange : 0.30 € - Chaise noire : 0.50 €

**▶ CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

	15 ans	30 ans	50 ans
Pleine terre	75 €	120 €	230 €
Columbarium	370 €	685 €	1050 €
Plaque columbarium	65 €	65 €	65 €
Cavurne	265 €	420 €	735 €

**▶ LOCATION DE SALLES**

Une caution de 500 € est sollicitée à chaque location de salles			
	Communes et associations des communes de l'Entente Vallée		Hors commune
<b>Pour usage associatif</b>			
Salle Joseph Pessard (espace traiteur, couloir avec bar, salle de sport, local rangement)	390 €		780 €
Salle Joseph Pessard (couloir avec bar, salle de sport, local rangement)	300 €		
<b>Pour vin d'honneur et réunions - tarif/jour</b>			
Espace Culturel Salle de la Loire	75 €	150 €	
Espace Culturel Salle de la Gabarre	75 €	150 €	
Espace Culturel Salle de la Fritillaire	75 €	150 €	
Espace Culturel Ensemble	190 €	380 €	
<b>Pour repas ou réunion ou vin d'honneur Espace de la Vallée</b>			
	Commune	Associations de l'entente	Hors commune
Salle Emile Joulain	210 €	160 €	315 €
Salle Emile Joulain + Espace traiteur	315 €	240 €	475 €
Salle du Futreau + Espace traiteur	160 €	135 €	265 €
Salle de la Toue	105 €	105 €	210 €
Forfait ménage Salle Emile Joulain	105 €		
Forfait ménage Salle Emile Joulain + Espace traiteur	210 €		
Forfait ménage Salle de la Toue / Salle du Futreau	80 €		

Le Conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition la salle communale de l'Espace culturel (en fonction de ses disponibilités), pour les habitants de La Ménitré seulement, à l'occasion d'un décès en vue de l'organisation d'une cérémonie de recueillement pour la famille.

## INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Vu les délibérations n°01/2023-02 et n°01/2023-03 du 25/01/2023 relative d'une part au maintien des deux postes d'adjoints devenus vacants et d'autre part à l'élection de nouveaux adjoints ;

Vu le tableau du Conseil Municipal modifié du 25/01/2023 résultant de ces élections ;

Vu les arrêtés du 26/01/2023 portant délégation de fonctions et/ou signature, rendus exécutoires le 27/01/2023 (date de réception au contrôle de légalité) : n°DG.01/2023 pour Isabelle NICOLAS - n°DG.02/2023 pour Yohann RENAUDIER et n°DG.03/2023 pour Laurent MERAUT ;

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les délibérations des 17/06/2020 et 12/04/2021, relatives aux indemnités des élus afin de tenir compte de ces nouvelles élections ;

Considérant que la population totale de la commune de La Ménitrie s'élève à 2 084 habitants ;

Le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus ainsi qu'il suit, étant précisé que le taux voté s'applique à la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant au 01/07/2022 à 4025,5275 € (indice 1027) :

- Indemnité du maire maintenue à 38,12 %
  - Indemnité des 4 premiers adjoints maintenue à 13,86%
  - Indemnité du 5ème adjoint diminuée à 10,76% et indemnité d'un conseiller municipal délégué augmentée à 3,10% afin de tenir compte de la répartition des délégations entre les deux élus
  - Indemnité des autres conseillers municipaux maintenue à 1,55%
- ▶ Décide que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
  - ▶ Précise que ces modifications respectent l'enveloppe globale budgétaire affectée aux indemnités des élus municipaux ;
  - ▶ Fixe la date d'effet de la présente délibération au 27/01/2023, date à laquelle les arrêtés de délégations sont devenus exécutoires.

## TARIFS DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA GUINGUETTE

Dans l'objectif de valoriser et redynamiser le site du Port St Maur, inscrit comme pôle de loisirs et d'animations dans le PADD du PLU en cours de révision, il est proposé de renouveler l'installation de la guinguette éphémère « La Dérive » sur la parcelle communale cadastrée section C n°10. Cela permettra de répondre à l'objectif d'animer les lieux en offrant aux usagers un lieu de petite restauration et/ou bar.

Toutes les infrastructures installées seront provisoires et pourront être enlevées rapidement si nécessaire (sous 24h), et a minima à l'issue de la période d'autorisation d'occupation temporaire des lieux.

L'occupation de la dépendance domaniale proposée est d'une durée d'environ 5 mois dans l'année, glissante entre les mois d'avril à septembre, de 2023 à 2025 inclus.

La redevance d'occupation est proposée à 315 €/mois, majorée d'un remboursement forfaitaire des charges (électricité, eau) de 282 € / mois. Ces tarifs seront susceptibles d'être revus chaque année en Conseil Municipal.



Le Conseil Municipal valide les conditions d'occupation de la parcelle communale susvisée, la redevance d'occupation du domaine public et le remboursement forfaitaire des charges (électricité et eau) telles que présentées et indique qu'un bilan de chaque saison (retour d'expérience sur les aménagements réalisés, l'animation et la fréquentation du site) sera présenté à la municipalité.

## CESSION DE TERRAIN LA HUNE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22/06/2022 décidant de mettre en vente un terrain communal en deux lots non viabilisés en vue de la construction de deux habitations ;

Considérant que les projets financiers des acquéreurs ont été déclarés recevables par les courtiers en prêts chargés de ces dossiers ;

Considérant que la cession de ces terrains répond aux objectifs de croissance démographique fixés dans le PADD du futur PLU de La Ménitrie ;

Le Conseil Municipal accepte de vendre :

- le terrain ZO 283b de 389 m<sup>2</sup>, issu de la division de la parcelle cadastrée ZO n°283, à M. et Mme GONCALVES, domiciliés à Trélazé, au prix de 28 000 € nets vendeur, soit 31 500 € frais d'agence inclus.
- le terrain ZO 283a de 468 m<sup>2</sup>, issu de la division de la parcelle cadastrée ZO n°283, à M. et Mme COUET Quentin et ANGER Mélanie, domiciliés à Beaufort-en-Anjou, au prix de 35 000 € nets vendeur, soit 39 000 € frais d'agence inclus.

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## DU 29 MARS 2023

### STATION VERTE : PROPOSITION DE RÉSILIATION DE L'ADHÉSION

Considérant le coût annuel de la cotisation à la Fédération des Stations Vertes et la volonté d'évolution du mode de gestion du camping municipal du Port St Maur tendant à confier le fonctionnement du camping à un réseau professionnel, permettant ainsi d'optimiser la communication, le Conseil Municipal décide de résilier l'adhésion de la commune de La Ménittré à la Fédération des Stations Vertes à compter du 01/01/2024.

### CAMPING DU PORT ST MAUR : FERMETURE POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 ET APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Considérant le fonctionnement déficitaire du camping municipal du Port St Maur depuis sa reprise en régie directe par la commune de La Ménittré en 2019 ;

Considérant les travaux nécessaires de remise aux normes du camping (principalement sur la partie électrique), les travaux de reprise de la clôture d'enceinte du camping ;

Considérant que les orientations budgétaires 2023 ne permettent pas de programmer ces travaux sur l'exercice budgétaire en cours ;

Considérant également que le développement du camping implique des compétences professionnelles, des moyens humains et techniques que la commune de La Ménittré ne peut assumer en régie, la volonté municipale est de confier la gestion du camping à un opérateur privé.

Le Conseil Municipal décide qu'il est nécessaire de programmer la réalisation des travaux de mise en conformité avant toute ouverture du camping municipal et de ne pas ouvrir celui-ci pour la saison estivale 2023. Il décide également de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la reprise de la gestion du camping situé sur le domaine privé de la commune de La Ménittré.

## FINANCES

### BUDGET GÉNÉRAL

#### COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2022, dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune autre observation ni réserve de sa part ; et, réuni sous la présidence de Monsieur Yves JEULAND, 1er adjoint, arrête les résultats du compte administratif 2022 du budget général tels que résumés ci-dessous.

Budget Commune CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		456 298,09 €		4 566,28 €		460 864,37 €
Opérations de l'exercice	2 171 388,39 €	2 430 315,38 €	1 457 921,23 €	1 207 251,17 €	3 629 309,62 €	3 637 566,55 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 171 388,39 €</b>	<b>2 886 613,47 €</b>	<b>1 457 921,23 €</b>	<b>1 211 817,45 €</b>	<b>3 629 309,62 €</b>	<b>4 098 430,92 €</b>
Résultat de clôture		715 225,08 €	246 103,78 €		246 103,78 €	715 225,08 €
Restes à réaliser			158 092,00 €	228 100,00 €	158 092,00 €	228 100,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>715 225,08 €</b>	<b>404 195,78 €</b>	<b>228 100,00 €</b>	<b>404 195,78 €</b>	<b>943 325,08 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>715 225,08 €</b>	<b>176 095,78 €</b>			<b>539 129,30 €</b>

### AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de fonctionnement de **715 225,08 euros** de la façon suivante :

- ▶ 176 095,78 euros pour couvrir les besoins de la section d'investissement 2023 (article 1068) ;
- ▶ 539 129,30 euros reportés sur la section de fonctionnement 2023 (chapitre 002).

### TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2023

Considérant la revalorisation forfaitaire de 7,1% des valeurs locatives décidée par la loi de finances 2023, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et de voter les taux suivants :

- ▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,02 %
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,23 %
- ▶ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 13,25%



**BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil Municipal décide de voter le budget de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Budget Commune BP 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			246 103,78 €		246 103,78 €	
Affectation du résultat		539 129,30 €		176 095,78 €		715 225,08 €
<b>Sous-total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>539 129,30 €</b>	<b>246 103,78 €</b>	<b>176 095,78 €</b>	<b>246 103,78 €</b>	<b>715 225,08 €</b>
Restes à réaliser N-1			158 092,00 €	228 100,00 €	158 092,00 €	228 100,00 €
Opérations réelles	2 301 376,00 €	2 283 205,00 €	2 373 462,00 €	1 821 400,00 €	4 674 838,00 €	4 104 605,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 301 376,00 €</b>	<b>2 283 205,00 €</b>	<b>2 531 554,00 €</b>	<b>2 049 500,00 €</b>	<b>4 832 930,00 €</b>	<b>4 332 705,00 €</b>
Dépenses imprévues	25 000,00 €		10 396,30 €		35 396,30 €	
Cessions d'immobilisations				66 500,00 €		66 500,00 €
Opérations d'ordre entre sections	10 650,00 €			10 650,00 €	10 650,00 €	10 650,00 €
Virement entre sections	485 308,30 €			485 308,30 €	485 308,30 €	485 308,30 €
<b>Sous-total</b>	<b>520 958,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 396,30 €</b>	<b>562 458,30 €</b>	<b>531 354,60 €</b>	<b>562 458,30 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 822 334,30 €</b>	<b>2 822 334,30 €</b>	<b>2 788 054,08 €</b>	<b>2 788 054,08 €</b>	<b>5 610 388,38 €</b>	<b>5 610 388,38 €</b>

**BUDGETS ANNEXES « PHOTOVOLTAÏQUE » ET « LOTISSEMENT DU PIGNON BLANC »****COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion des budgets annexes « photovoltaïque » et « lotissement du Pignon Blanc » pour l'exercice 2022, dressés par le Receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune autre observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves JEULAND, 1er adjoint, arrête les résultats des comptes administratifs 2022 des budgets annexes « photovoltaïque » et « lotissement du Pignon Blanc » tels que résumés ci-dessous.

Budget photovoltaïque CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	3 988,85 €	18 377,02 €	213 603,43 €	236 080,00 €	217 592,28 €	254 457,02 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 988,85 €</b>	<b>18 377,02 €</b>	<b>213 603,43 €</b>	<b>236 080,00 €</b>	<b>217 592,28 €</b>	<b>254 457,02 €</b>
Résultat de clôture		14 388,17 €		22 476,57 €		36 864,74 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>14 388,17 €</b>		<b>22 476,57 €</b>		<b>36 864,74 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>14 388,17 €</b>		<b>22 476,57 €</b>		<b>36 864,74 €</b>

Budget lotissement CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	259 029,38 €	257 865,00 €	257 791,50 €	270 000,00 €	516 820,88 €	527 865,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>259 029,38 €</b>	<b>257 865,00 €</b>	<b>257 791,50 €</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>516 820,88 €</b>	<b>527 865,00 €</b>
Résultat de clôture	1 164,38 €			12 208,50 €	1 164,38 €	12 208,50 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 164,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 208,50 €</b>	<b>1 164,38 €</b>	<b>12 208,50 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>1 164,38 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>12 208,50 €</b>		<b>11 044,12 €</b>

### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de fonctionnement de 14 388,17 euros du budget annexe « photovoltaïque » de la façon suivante : 14 388,17 euros reportés en recettes de fonctionnement 2023.

Le Conseil Municipal reporte les résultats du budget annexe « lotissement du pignon Blanc » de la façon suivante : déficit de fonctionnement de 1 164,38 euros reportés en dépenses de fonctionnement 2023 et excédent d'investissement de 12 208,50 € reportés en recettes d'investissement 2023.

### BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal décide de voter le budget annexe « photovoltaïque » de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Budget photovoltaïque BP 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		14 388,17 €		22 476,57 €		36 864,74 €
Affectation du résultat						
<b>Sous-total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 388,17 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 476,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 864,74 €</b>
Restes à réaliser N-1						
Opérations réelles	19 207,17 €	12 000,00 €	29 657,57 €		48 864,74 €	12 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>19 207,17 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>29 657,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 864,74 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
Dépenses imprévues						
Cessions d'immobilisations						
Opérations d'ordre entre sections	13 587,00 €	6 406,00 €	6 406,00 €	13 587,00 €	19 993,00 €	19 993,00 €
Virement entre sections						
<b>Sous-total</b>	<b>13 587,00 €</b>	<b>6 406,00 €</b>	<b>6 406,00 €</b>	<b>13 587,00 €</b>	<b>19 993,00 €</b>	<b>19 993,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>32 794,17 €</b>	<b>32 794,17 €</b>	<b>36 063,57 €</b>	<b>36 063,57 €</b>	<b>68 857,74 €</b>	<b>68 857,74 €</b>

Le Conseil Municipal décide de voter le budget annexe « lotissement du Pignon Blanc » de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Budget lotissement BP 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 164,38 €			12 208,50 €	1 164,38 €	12 208,50 €
Affectation du résultat						
<b>Sous-total</b>	<b>1 164,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 208,50 €</b>	<b>1 164,38 €</b>	<b>12 208,50 €</b>
Restes à réaliser N-1						
Opérations réelles	61 035,00 €			49 990,88 €	61 035,00 €	49 990,80 €
<b>Sous-total</b>	<b>61 035,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>49 990,88 €</b>	<b>61 035,00 €</b>	<b>49 990,88 €</b>
Dépenses imprévues						
Cessions d'immobilisations						
Opérations d'ordre entre sections	257 791,50 €	319 990,88 €	319 990,88 €	257 791,50 €	577 782,38 €	577 782,38 €
Opérations d'ordre dans la section	1 040,00 €	1 040,00 €			1 040,00 €	1 040,00 €
Virement entre sections						
<b>Sous-total</b>	<b>258 831,50 €</b>	<b>321 030,88 €</b>	<b>319 990,88 €</b>	<b>257 791,50 €</b>	<b>578 822,38 €</b>	<b>578 822,38 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>321 030,88 €</b>	<b>321 030,88 €</b>	<b>319 990,88 €</b>	<b>319 990,88 €</b>	<b>641 021,76 €</b>	<b>641 021,76 €</b>

### SIEML : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIES

Considérant que le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;

Dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de La Ménitré décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies (achat et de fourniture d'électricité), dont le SIEML est coordonnateur.

### TRAVAUX ESPACE PESSARD : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2021, le Conseil Municipal a validé le choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Espace Pessard (reprise du clos et du couvert du bâtiment existant et pose de panneaux photovoltaïques), laquelle a été confiée à l'agence SAS Didier LEBORGNE et associés. Il rappelle que ces travaux visent à améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Il précise que les honoraires de maîtrise d'œuvre ont été estimés pour la mission de base à 39 200 € HT correspondant à une rémunération au taux de 9.80% sur la base de travaux estimés à 400 000 € HT.

Il ajoute qu'au stade de l'avant-projet définitif, le projet est estimé à 1 053 000 € HT ; l'augmentation s'explique notamment par les travaux de désamiantage de la toiture suite au diagnostic effectué, à la mise aux normes des locaux suite aux recommandations du bureau de contrôle, au renforcement de la charpente et au changement de sol sportif.

Sur la base de ce nouvel estimatif, les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 115 881,61 € répartis ainsi qu'il suit : SAS Didier LEBORGNE et associés : 79 985,42 € HT - BET structure - PLBI SCOP SA : 11 590,75 € HT - BET fluides - GEFI Ingénierie : 17 915,66 € HT - BET acoustique - ACOUSTEX Ingénierie : 2 024,67 € HT - BET économiste - AIC : 4 365,11 € HT

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux susvisés.

### LOYER DU LOGEMENT D'URGENCE

Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel à 300 € à compter du 01/04/2023.

### TEN 2<sup>EME</sup> TRANCHE : SOLLICITATION DU PNR ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

M. le Maire rappelle que pour la deuxième tranche des travaux prévus dans le cadre du TEN (Territoire Engagé pour la Nature), le prévisionnel des travaux est estimé à 113 424,21 € HT (estimation 2019) avec un financement prévisionnel à 80% : 30 % de la Région des Pays de la Loire et 50% du FEDER.

Il souligne qu'une subvention régionale de 34 K€ a été obtenue dans le cadre du contrat TEN signé avec la Communauté de communes Baugeois Vallée et la Région des Pays de la Loire.

Considérant que le nouveau règlement régional des aides FEDER impose désormais une enveloppe de travaux minimale de 200 K€ pour bénéficier de ce fonds et que l'action de restauration des zones humides 2<sup>ème</sup> tranche devient donc non éligible au FEDER ;

Considérant la proposition du PNR Loire Anjou Touraine de soumettre au Fonds Vert, les actions TEN ayant perdu leur cofinancement FEDER, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 50% au titre du Fonds vert pour les travaux de restauration de zones humide - 2<sup>ème</sup> tranche - au titre du volet nature en ville en faveur de la biodiversité et adaptation au changement climatique.

► Il valide le plan de financement suivant :

Dépenses - Estimation € HT	
TEN 2 <sup>ème</sup> tranche	113 424,21 €
<b>Total</b>	<b>113 424,21 €</b>

Recettes		
Région des Pays de la Loire	30 %	34 027,26 €
Fonds vert	50 %	56 712,11 €
Autofinancement	20 %	22 684,84 €
<b>Total</b>		<b>113 424,21 €</b>

► Et mandate le PNR Loire Anjou Touraine pour déposer la demande de subvention au nom de la commune de La Ménitré.

### TERRAINS DE LA CORBIÈRE : PRÊT À USAGE

Considérant que la commune de La Ménitré est propriétaire de terrains non bâtis situés à La Corbière ;

Considérant les contrats de prêt à usage conclus entre la commune de La Ménitré et MM. Ludovic LAMBERT pour, et Jean-François DUTERTRE pour certaines de ces parcelles ;

Considérant que M. Ludovic LAMBERT accepte de se dessaisir des terres communales mises à sa disposition compte tenu de la récupération d'autres terres agricoles situées à proximité ;

Vu la proposition de répartition des terrains agricoles de la Corbière entre MM. Jean-François DUTERTRE, Adam HERIN et le CNPH-Piverdière ;

Le Conseil Municipal accepte le principe de contrats de prêt à usage gratuit pour la période du 01/04/2023 au 31/10/2023. Une nouvelle délibération fixera les conditions financières des baux ruraux à intervenir à compter du 01/11/2023.

# LA PAROLE AUX COMITÉS

## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Initié par le Conseil Municipal de La Ménitré l'an passé, le dispositif "Argent de poche" donne la possibilité aux adolescents domiciliés à La Ménitré, âgés entre 15 et 18 ans, d'effectuer des petits chantiers de proximité sous la responsabilité d'un employé communal pendant les vacances scolaires.

En contrepartie, les participants perçoivent **une indemnité de 15 € par demi-journée de travail d'une durée de 3h** avec une pause obligatoire (au maximum cinq missions par an).

Quelques missions ont déjà été réalisées **aux services espaces verts, au restaurant scolaire et à la médiathèque.**

**Fiche d'inscription téléchargeable sur [lamenitre.fr](http://lamenitre.fr) ou la page facebook Commune de La Ménitré**

**Renseignements/inscriptions :**  
[accueil@lamenitre.fr](mailto:accueil@lamenitre.fr)  
ou 02 41 45 63 63

# ARGENT DE POCHE

*1 mission  
3h - 15€!*



*Tu as entre 15 et 18 ans ?*

**Participe au dispositif argent de poche sur ta commune pendant les vacances scolaires**



**CONTACT ET INFOS**

► 02 41 45 63 63

► [accueil@lamenitre.fr](mailto:accueil@lamenitre.fr)

## CAMPING DU PORT ST MAUR FERMETURE POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 ET APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



Le fonctionnement du camping municipal du Port St Maur est globalement déficitaire depuis sa reprise en régie directe par la commune de La Ménitré en 2019.

Les travaux nécessaires de remise aux normes sont importants (principalement sur la partie électrique), de reprise de la clôture d'enceinte du camping. Les orientations budgétaires 2023 ne permettent pas de programmer ces travaux sur l'exercice budgétaire en cours. Aussi, le développement du camping implique des compétences professionnelles, des moyens humains et techniques que la commune de La Ménitré ne peut assumer seule en régie. La volonté municipale est donc de confier la gestion du camping à un professionnel ou un opérateur privé.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars dernier a donc décidé qu'il est nécessaire de programmer la réalisation des travaux de mise en conformité avant toute ouverture du camping municipal du Port St Maur pour la saison estivale 2023. Il décide également de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour cette reprise de la gestion du camping, à compter de 2024.

# SERVICE ESPACES VERTS



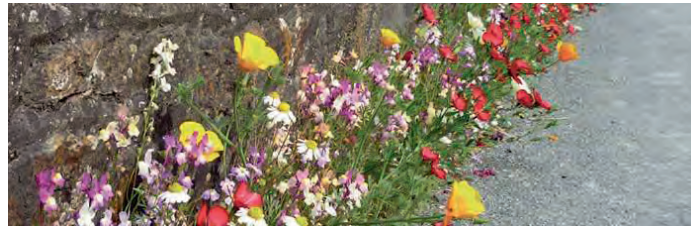
## La commune diminue son impact

► Pour anticiper le manque d'eau et les interdictions d'arrosage, à partir de cet été, le fleurissement en jardinière de la mairie et du pont de la gare ne seront plus mis en œuvre. L'impact est double, cela permet de diminuer la consommation d'eau des espaces verts mais aussi son coût de fonctionnement. Grâce à diverses actions de ce type, le service peut travailler sans augmenter ses coûts de fonctionnement dans ce moment d'inflation.

## Des pieds de murs végétalisés pour nos maisons

Les élus remercient et encouragent les nombreux ménitréens qui ont pour habitude d'entretenir devant leurs propriétés dans une démarche citoyenne.

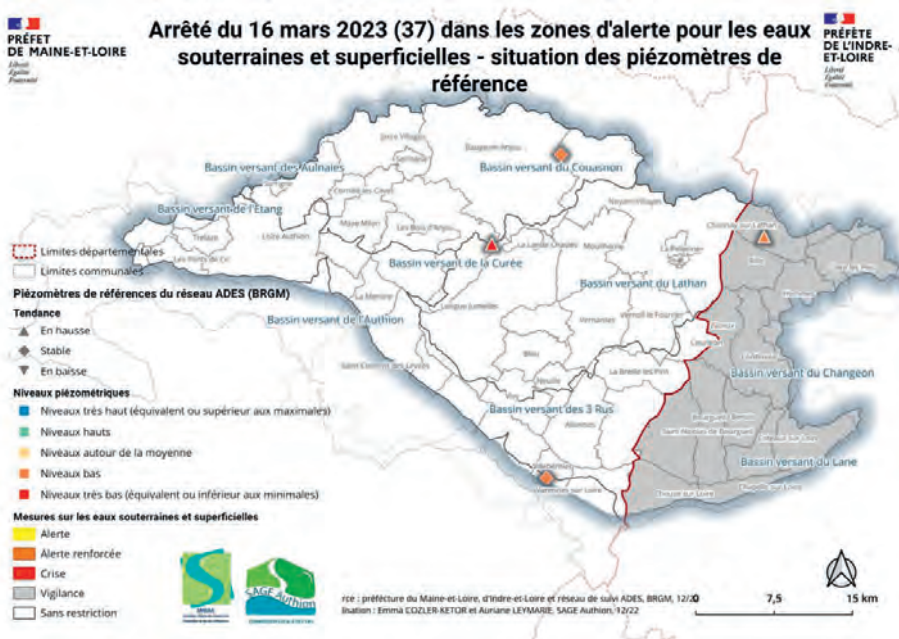
Dans le but d'embellir la commune, les riverains sont encouragés à fleurir ou végétaliser leurs pieds de murs sans toutefois gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite. Si vous souhaitez créer un pied de mur devant chez vous, merci de vous signaler en mairie, un élu ou un agent viendra échanger avec vous pour vous aider dans ce projet.



## La commune de La Ménitrie investit

- Le service espaces verts se dote d'un robot de tonte pour le stade de foot de la commune. Cet investissement permettra un meilleur entretien et une meilleure qualité de la pelouse mais aussi de diminuer les coûts d'utilisation et d'entretien (carburant, nombre de passage...).
- Une réserve d'eau sera installée prochainement aux services techniques, ce qui permettra de récupérer l'eau de pluie.

## SAGE AUTHION COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Le bassin versant de l'Authion étant alimenté pour partie par des rivières d'Indre et Loire, le déficit d'eau étant marqué cette année, un arrêté préfectoral a été décrété le 16 mars dernier.

Il est téléchargeable via l'adresse suivante :

<https://www.sage-authion.fr/arrete-etiage-arrete-du-16-mars-2023-37>

# DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À LA MÉNITRÉ !!!

CONSTRUCTION DE 6 MAISONS EN "LOCATION-ACCESSION",  
RUE DES CHARMILLES À LA MÉNITRÉ.



FILIALE DE MAÎNE & LOIRE HABITAT

PROCHAINEMENT

**Devenez propriétaire  
à LA MÉNITRÉ**

**A partir de 235 000 euros**

**Louez puis achetez votre maison,  
Dispositif de Location-Accession\***



**ACCESSION SECURISÉE**

Bénéficiez :

- d'un logement vendu avec une **TVA à 5.5 %** au lieu de 20 %,
- d'une **EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIERE PENDANT 15 ANS,**
- des **frais de notaire réduits,**
- d'une maison livrée clés en mains.

\* Réservation sous conditions de ressources

**6 maisons individuelles**

**3 types 4 - 3 types 5**

**Terrains de 543 et 581 m<sup>2</sup>**

**02 44 68 69 70**

contact@3a-accession.fr

8, rue Henri Becquerel  
49070 BEAUCOUZE

**Retrouvez tous nos programmes :**

<http://www.anjou-accession.fr>

**ANJOU ATLANTIQUE ACCESSION VA RÉALISER 6 MAISONS INDIVIDUELLES EN "LOCATION-ACCESSION".**

Sur des parcelles de 543 m<sup>2</sup> à 581 m<sup>2</sup>, construction de 3 types 4 et 3 types 5 :

- ▶ **Type 4** de 83 m<sup>2</sup> hab. env. + Garage commercialisé au prix prévisionnel de 235 000,00 euros + Frais de notaire,
- ▶ **Type 5** de 95 m<sup>2</sup> hab. env. + Garage commercialisé au prix prévisionnel de 255 000,00 euros + Frais de notaire.

**LOUEZ PUIS ACHETEZ ET BÉNÉFICIEZ :**

- ▶ de la TVA à 5.5 % au lieu de 20 %,
- ▶ de l'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIERE PENDANT 15 ANS,
- ▶ des frais de notaire réduits.

**Attention ! Compte-tenu du caractère accession-sociale, les futurs accédants doivent respecter des plafonds de ressources\*.**

<b>1 personne</b>	26 921 €
<b>2 personnes</b>	35 899 €
<b>3 personnes</b>	41 525 €
<b>4 personnes</b>	46 014 €
<b>5 personnes</b>	50 489 €

\*Voir votre avis d'imposition 2022  
Revenus fiscal de référence de l'année 2021

CONTACT

Mme Christèle Vigneron  
▶ 02 41 81 69 67  
▶ c.vigneron@3a-accession.fr

## HORAIRES DES ACTIVITÉS À CARACTÈRE PRIVÉ



Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, pompe d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

**JOURS OUVRABLES : 8 h 30 à 12 h / 14 h à 19 h 30**  
**SAMEDIS : 9 h à 12 h / 15 h à 19 h**  
**DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS : 10 h à 12 h**

# BICENTENAIRE DE LA MÉNITRÉ

EN 2024, LA MÉNITRÉ AURA 200 ANS.

200 Ans  
La Méniltré

Nous comptons faire de cet anniversaire un évènement festif qui nous rassemblera toutes et tous autour de commémorations et de moments festifs et de partage. La municipalité compte sur vous pour l'aider à organiser cet évènement.

**N'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie pour transmettre vos idées ou vous porter volontaire pour l'organisation ou la participation à cette belle aventure.**

► [accueil@lamenitre.fr](mailto:accueil@lamenitre.fr) ou 02 41 45 63 63



## APPEL À CANDIDATURES

Intéressés pour être force de proposition et participer au travail de réflexion et de réalisation des élus dans les comités consultatifs ou le conseil éco-citoyen ?

Ces comités sont des lieux privilégiés de concertation. Ils ont un rôle consultatif mais non décisionnaire auprès du Conseil municipal et ont pour objectifs d'associer les citoyens à la vie de la commune, et de favoriser le dialogue avec les élus. Ils

font partie des 4 commissions municipales suivantes : « Cadre de vie et proximité », « Enfance et jeunesse », « Développement économique et aménagements » et Culture, communication, Animation vie associative ».

Si vous avez des idées, que vous souhaitez vous impliquer et que vous résidez sur la commune, n'hésitez plus à **proposer votre candidature pour devenir un membre extra-municipal.**



### CONTACT

À l'accueil de la mairie  
► 02 41 45 63 63  
► [accueil@lamenitre.fr](mailto:accueil@lamenitre.fr)

# PAGES INFOS DE LA MÉNITRÉ

## CNPH-PIVERDIÈRE

SYLVAINE AGATOR, FORMATRICE AU CNPH-PIVERDIÈRE ET CHAMPIONNE DU MONDE EN ART FLORAL AUX ABILYMPICS



**L**es Abilympics France sont aux compétitions de métiers ce que les jeux paralympiques sont au sport. À l'issue de trois jours intenses de compétition à Metz lors de la finale internationale des ABILYMPICS, Sylvaine AGATOR a été sacrée championne du monde dans la catégorie ART FLORAL !

Depuis plus de trois ans, Sylvaine enseigne avec passion le métier de fleuriste aux apprentis et stagiaires du CNPH-Piverdière. En parallèle, elle se préparait techniquement et mentalement à cette compétition avec des coaches. Face aux 12 autres compétiteurs venus du monde entier, Sylvaine a mis en avant le savoir-faire français de l'art floral et sa maîtrise

technique, en présentant aux membres du jury trois œuvres florales sur la thématique du Printemps. Stress et concentration, rires et larmes, espoir et soulagement... les émotions étaient à leur comble lors de la cérémonie de clôture aux Arènes de Metz le samedi 25 mars 2023. Entourée de sa famille et de ses proches, **Sylvaine AGATOR a été médaillée d'or !**

« Cette aventure est extraordinaire, j'ai réalisé mon rêve : être championne du monde ! La passion n'a pas de limite et j'ai fait de ma différence une véritable force ! », dit Sylvaine AGATOR

À son retour au CNPH-Piverdière, Sylvaine a été accueillie avec beaucoup de joie et d'émotions par ses collègues et stagiaires.



## ESPACE JEUNESSE

Depuis le début de l'année l'espace jeunesse a réalisé différentes activités avec une sortie au musée Joseph Denais, une sortie cinéma, la découverte de nouveaux sports (Kinball, Tchoukball, Sarbacane), une sortie à Climb Up, un inter-EJ autour du laser game... Des évènements riches se sont déroulés et plein d'autres sont à venir au cours de l'année 2023.

L'espace jeunesse sera ouvert du 10 au 28 Juillet et du 28 au 31 Août. Un bel été se prépare avec différentes activités sportives, culturelles, artistiques mais aussi des sorties et des veillées seront au programme qui vous sera diffusé courant juin. Vous pourrez vous inscrire à tout moment auprès du responsable de l'espace jeunesse.

**Tarifs : 10€ l'adhésion - Veillée : 2€ - Sortie : prix selon l'activité**



Visite au Musée Joseph Denais à Beaufort-en-Anjou

### CONTACT

Contact : Arnaud CALCAGNI  
(Responsable de l'E.J.)

- ▶ espacejeunesse@lamenitre.fr
- ▶ 07 86 03 65 03
- ▶ Facebook  
"Espace Jeunes La Ménitré"
- ▶ Instagram  
espacejeunesselamenitre49

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le nouveau CMJ a bien pris ses marques depuis le mois de janvier.

Un nouveau groupe s'est mis en place avec plein de nouvelles idées comme réaliser une enquête auprès de la population, augmenter le nombre de mobiliers urbains dans les rues de La Ménitré (poubelles, cendriers, sacs à crottes de chien...), visiter des institutions (Conseil départemental à Angers).

Un groupe motivé et assidu qui apporte une nouvelle dynamique.

Voici le groupe du CMJ : Léna Beillard, Louna Vilchien, Enola Boileau, Arthur Hadet et Martin Renaudier. Ils sont accompagnés par : Christine Leselle et Isabelle Lamé, élues référentes du CMJ et d'Arnaud Calcagni, animateur.

Le CMJ se réunira une dernière fois le 10 juin avant une pause pendant les vacances d'été.



# RELAIS INFO JEUNES

Il est en place depuis septembre 2022 sur La Ménitré avec pour but d'être un premier relais pour les jeunes de 15 à 30 ans. L'objectif est de permettre une première information concernant le sujet qu'il souhaite (job d'été, aides aux permis, logement...) et ensuite de les rediriger vers les personnes concernées.

Durant le mois de juin, le RIJ sera ouvert le vendredi 9 de 17h30 à 20h30 et le samedi 10 de 13h30 à 18h30. Sur ces permanences les objectifs sont la recherche d'un job d'été et la découverte du service civique. N'hésitez pas à parler autour de vous de ce nouveau dispositif.

## PLANNING DU RIJ (6 rue Jeanne de Laval à La Ménitré) :

► **Juin** : vendredi 9 de 17h30 à 20h30 et samedi 10 de 13h30 à 18h30 (Recherche JOB d'été + Découverte du service civique).

► **Juillet** : les lundis 10, 17 et le 24 de 9h à 12h (Recherche sur les aides pour le BAFA et continuité sur les services civiques).

► **Août** : lundi 28 de 9h à 12h (Recherche des aides au logement, permis, formation (BAFA)).

► **Septembre** : vendredi 15 de 17h30 à 20h30 et samedi 16 de 13h30 à 18h30 (Parler des aides financières disponibles (Permis, transports, logements...) et des JOB d'étudiants en parallèle des études).



**info Jeunes**  
Pays de la Loire  
EXPLORER LES POSSIBLES

## CONTACT

Contact : Arnaud CALCAGNI  
(Responsable du RIJ)

- [espacejeunesse@lamenitre.fr](mailto:espacejeunesse@lamenitre.fr)
- 07 86 03 65 03
- Facebook "Espace Jeunes La Ménitré"
- Instagram [espacejeunesselamenitre49](https://www.instagram.com/espacejeunesselamenitre49)

## ÉCOLE PIERRE PERRET

LES PETITS ÉLÈVES DE LA MATERNELLE PIERRE PERRET SONT DEVENUS DES CINÉPHILES ET DES SPECTATEURS AGUERRIS !!



Il est incontestable que ce qui rend les petits écoliers heureux c'est avant tout de prendre le car et partir à la découverte du Monde et de la Culture, tous ensemble.

C'est chose faite pour ce trimestre avec deux sorties organisées ! Les élèves ont été des spectateurs attentifs et enthousiastes. La projection privée des courts métrages "Grosse colère et Fantaisies" a été très appréciée des enfants et un vote a permis d'élire le meilleur court métrage aux yeux de nos petits cinéphiles.

Dans le cadre du **Festi'Pousses**, une approche très poétique et enjouée du théâtre d'objets a ravi les petits comme les grands ! Une sensibilisation musicale en même temps qu'un régal pour les yeux. Les enfants ont été sensibles à cette poésie et bien sûr au dénouement du spectacle : plonger dans cet univers pour à notre tour jouer « sous la neige » !!

En parallèle la participation active à la **Grande lessive** a donné lieu à des échanges avec la crèche et à des productions plastiques très créatives.

Les activités artistiques sont donc au rendez-vous de ce trimestre autour du thème de la Cabane et d'œuvres d'artistes nouveaux.

**La Fin d'année** : elle se profile à l'horizon... une **soirée jeux** au mois de mai et un spectacle pour la fête des écoles dont le thème nous met déjà l'eau à la bouche : **La Gourmandise** !!! Inutile de dire que les petits sont très intéressés par ce nouveau sujet !

Rendez-vous le **30 juin** pour le spectacle de fin d'année à l'espace Pessard.

### INSCRIPTIONS

Pour les inscriptions durant l'année scolaire vous pouvez contacter la mairie ou la directrice M<sup>me</sup> ROUX.

- ▶ par mail [ecolemat.pierreperret@gmail.com](mailto:ecolemat.pierreperret@gmail.com)
- ▶ ou par téléphone au **02 41 45 66 82**

## L'ÉCOLE SAINTE-ANNE CONTINUE SES PROJETS VERTS

L'école a aménagé un potager. Elle veut transformer l'école en un endroit zéro déchet (composteur, récupérateur des eaux de pluie, utilisation de mouchoirs et essuie-tout en tissu...) avec un label éco-école officialisé l'an prochain, et une ferme pédagogique verra le jour fin 2023 sur la prairie de Sainte-Anne (terrain attenant à l'école). Les élèves s'inscrivent dans cette

démarche respectueuse de la nature, et bénéficient de temps « d'école du dehors » dès la petite section.



Cela permet aux enfants d'apprendre de différentes façons en leur proposant divers outils et lieux d'apprentissages.

### CONTACT

Pour les inscriptions contacter la directrice MéliSSa LABOVE

- ▶ par mail [lamenitre.steanne@ec49.fr](mailto:lamenitre.steanne@ec49.fr)
- ▶ par téléphone au **07 67 41 31 73**

# MULTI'ACCUEIL GABAR'RONDE

LE 28 MARS A EU LIEU LA GRANDE LESSIVE À LA MÉNITRÉ !



Les enfants de Gabar'Ronde ont préparé tout au long du mois de mars des dessins sur le thème « ma cabane est/et la tienne » avec les écoles Pierre Perret, Sainte Anne, l'Ehpad, le centre de loisirs, les enfants gardés par leurs assistantes maternelles afin de les afficher ensuite devant la mairie.

Ce fut un beau moment de partage et de créations autour des cabanes pour tous les enfants de la commune !!

## INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS

N'hésitez pas à nous contacter.  
 Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
 Responsable de la structure :  
**Céline NAWROT**  
 ▶ par téléphone au **02 41 44 43 55**  
 ▶ ou par mail **ma-gabarronde-pdl@vyv3.fr**

# RELAIS PETITE ENFANCE

PARENTS, VOUS CHERCHEZ UN MODE DE GARDE POUR VOTRE ENFANT ?

Le Relais Petite Enfance de La Ménitré vous accompagne dans vos démarches et vous propose une information sur les différents modes d'accueil du territoire.

Faites une demande en ligne en suivant le guide !!

**Connectez-vous au site**

1. Cliquez sur « recherche d'un mode d'accueil »
2. Cliquez sur l'onglet « accompagnement et information des familles » puis « lieu d'information »
3. Renseigner « où » puis rechercher
4. Faites une demande de mode de garde en ligne puis laissez-vous guider par les indications demandées

Le Relais Petite Enfance prendra contact avec vous afin de vous accompagner dans vos démarches.



## CONTACT

Animatrice : **Béatrice RUTHON**  
**Permanence sur rendez-vous les lundis après-midi**  
 Matinées rencontres : **les lundis matin à la salle du pôle enfance de 9h30 à 11h30** (sauf durant les vacances scolaires)  
 Lieu : **Multi-accueil Gabar'Ronde 7 rue Joliot Curie**  
 ▶ par mail : **rpe-lamenitre-pdl@vyv3.fr**  
 ▶ par téléphone au **02 41 44 47 42 et 07 89 31 03 93**

## LA PAROLE

# AUX ASSOCIATIONS

## ASSOCIATION MOULIN ET CULTURE DE LA VALLÉE À VOS AGENDAS !!

Le 28 janvier dernier s'est déroulée l'assemblée générale de l'AMCV qui a réuni environ 40 personnes. Après avoir fait le bilan de l'année 2022, il a été évoqué les actions envisagées pour cette année : au niveau du bâtiment locatif, la réfection de la façade côté Jeanne de Laval sera effectuée lors du deuxième semestre ; l'AMCV participera aux vide-greniers de l'ADAM et du foyer rural ; une exposition mise à disposition par les archives départementales sera visible lors des week-end des 9 et 10 septembre ainsi que le week-end des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre prochain avec comme thème « Moulins et meuniers d'Anjou du moyen âge au XXème siècle ». Auparavant, vous aurez l'occasion de venir au moulin dans le courant de la semaine du 19 au 25 juin pour découvrir les œuvres de trois artistes : **Ludivine Balsac**, peintre professionnelle, qui s'inspire de l'histoire, de la spiritualité et de la culture d'ici et ailleurs. Elle est aussi réflexologue et intervenante en art dans le soin. **Laurence Capone Emone**,

sculptrice, qui trouve le plaisir de créer à partir d'une matière brute, le grès, de le modeler sous ses doigts en lui conservant sa naturalité. **Cindy Mème**, plasticienne contemporaine, d'abord artisan designer en mobilier métal, elle présente des pièces d'art aux courbes captivantes. Ses œuvres apportent de la nouveauté, de l'élégance par le mélange de soudure et de découpe plasma. Ces trois artistes se tiendront à votre disposition pour échanger sur leurs passions.

Du 08 au 23 juillet, c'est **Nicole Vedrenne-Tulane**, artiste graveuse, qui réalise des impressions à l'encre sur un support souple à partir d'une matrice qu'on grave ou sur laquelle on dessine. Il faut utiliser une presse d'impression. Elle pratique la taille douce, l'eau forte, l'aquatinte. Elle fait aussi de la linogravure.

**Vous pouvez suivre l'actualité de l'association :**  
**Facebook.com/amcv1908** et le site **www.lemoulindelavierge-lamenitre.com**



### CONTACT

► amcv1908@outlook.fr

## FOYER RURAL

### VOICI LA COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2023 DE NOTRE ASSOCIATION :

- **Présidente** : Mme MASSON Peggy
  - **Vice-président** : Mr ANJARD Alain,
  - **Trésorière** : Mme BOUSSARD Martine
  - **Vice-trésorier** : Mr JEGAT Johnny
  - **Secrétaire** : Mme MASSON Mélanie
  - **Vice-secrétaire** : Mr BOUSSARD Christophe
- Plus 7 membres au conseil d'administration.

Notre **vide-grenier** aura lieu le **dimanche 3 septembre** dans le centre-bourg. Les inscriptions seront ouvertes aux habitants de la Ménittré à compter du 17 juin et pour tout le monde le 17 juillet.

Notre **soirée Moules-Frites** aura lieu le **samedi 30 septembre**.

### DEMANDE DE LOCATION

Contacteur  
**Madame Martine BOUSSARD**  
► 06 70 46 54 27

### INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS VIDE-GRENIER

Contacteur  
**Madame Peggy MASSON**  
► 06 72 26 65 95

## AU JARDIN DE MA COUSINE DES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

L'association a fait son Assemblée Générale le 22 février dernier. Elle s'est donné l'objectif de modifier ses statuts et son objet pour intégrer le projet LABarakAvenir. Une nouvelle équipe de 8 personnes constitue le collectif de gestion de manière provisoire jusqu'à l'Assemblée Générale extraordinaire en avril qui confirmera l'orientation de notre association.

Merci à Claudie pour tout ce qu'elle a donné au « Jardin de Ma Cousine » depuis sa création en février 2020. Elle nous quitte vers de nouvelles aventures, nous lui souhaitons de beaux futurs projets.



En mars, organisation avec la commune d'une soirée projection dans le cadre de la semaine du Court-Métrage. Une trentaine de personnes ont participé au visionnage d'une série intitulée « Affranchies ». Le public, d'adultes et d'adolescents, a renouvelé son intérêt pour ces soirées et a pu continuer à échanger ses impressions autour d'un apéro partagé.

Notre association a aussi participé à la 10<sup>ème</sup> quinzaine nationale du compostage de proximité avec la participation d'Aurélié MOCQUET de la communauté de communes Baugeois-Vallée.

Au programme, présentation des composteurs, du broyage, de l'intérêt du paillage.

Au Jardin, le printemps est arrivé et les semis ont commencé.

Avec les Jeunes Volontaires Services Civiques et les bénévoles de l'association, nous avons créé un « chauffage » de serre expérimental à partir de crottins de cheval, feuilles d'arbres et tontes de pelouse récupérés autour de nous.

Merci à ceux et celles qui veulent bien nous donner de la matière pour préparer et cultiver notre jardin en permaculture.

Nous avons toujours besoin de ces déchets verts, ressources nourrissantes pour le jardin, alors n'hésitez plus.

Vous cherchez un jardin où vous avez envie d'apprendre et expérimenter à plusieurs : inscrivez-vous à notre Jardin Partagé ou Familial. Et toujours, bienvenue le mercredi après-midi pour le Jardin Ouvert.

**Pour plus d'infos, n'hésitez pas à aller sur la page facebook [aujardindemacousine](#) ainsi que sur notre site [www.aujardindemacousine.fr](http://www.aujardindemacousine.fr)**



### INSCRIPTIONS / INFOS

- ▶ Guylène au **06 86 76 85 31**
- ▶ Stephen au **07 82 29 32 98**
- ▶ ou par mail [aujardindemacousine@gmail.com](mailto:aujardindemacousine@gmail.com)

## LA COURTE ÉCHELLE ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Des bénévoles aident des enfants à faire leurs devoirs une à deux heures par semaine selon les besoins. Ces accompagnements permettent d'éveiller la curiosité des enfants, de les aider à s'organiser et d'accéder à une plus grande autonomie.

Les séances se déroulent à la médiathèque de La Ménitré durant toute l'année scolaire le soir après l'école.

**NOTRE ASSOCIATION RECHERCHE DES BÉNÉVOLES.**

### CONTACT

- ▶ Jean-François CARAËS  
au **06 02 35 81 24**
- ▶ ou par mail [jf.caraes@orange.fr](mailto:jf.caraes@orange.fr)



# ASSOCIATION DES ACTIFS MÉNITRÉENS

23<sup>ÈME</sup> VIDE-GRENIER LE DIMANCHE 4 JUIN 2023



**D**ans le centre bourg de La Ménitré de 7h à 18h, 450 emplacements seront disponibles. Ils mesurent chacun 4/4 mètres environ.

Le prix de l'emplacement est de 10€ sur réservation et 12€ le matin sur place.

L'équipe de l'Adam tiendra un stand restauration pour les visiteurs et les exposants.

Vous pouvez venir réserver votre emplacement chaque samedi matin lors d'une permanence place Léon Faye (pendant le

marché) depuis le 2 avril. Un plan vous aidera à choisir votre emplacement. Réservation possible également par téléphone ou mail.

## CONTACT

- ▶ par téléphone au 07 50 08 10 27
- ▶ ou par mail [adam.lamenitre@gmail.com](mailto:adam.lamenitre@gmail.com)

## ASSOCIATION ARTS, CULTURE ET LOISIRS

**L**es membres de AACL auront le plaisir de vous retrouver le 28 mai au Port Saint-Maur pour une double participation à l'événement « Les Mystères de Loire ». La municipalité nous a encouragé à organiser une 2<sup>ème</sup> édition des rencontres de peintres amateurs nommée « Couleurs de Loire ». La formule 2023 sera considérablement allégée, pas d'inscription préalable, pas d'emplacement dédié, pas de classement ... Et nous assurerons à nouveau la tenue d'un stand restauration.

Comme chaque été, nous serons ravis de vous accueillir du 8 juillet au 10 septembre, pour le 41<sup>ème</sup> Salon d'Art à l'Espace Culturel. Jacques DORIENT sera notre invité d'honneur 2023.

La sortie d'été aura lieu le mercredi 26 juillet, nous effectuerons une balade en

train vapeur au départ de Mortagne-sur-Sèvre après avoir partagé un repas de midi dans un restaurant proche de la gare.



Le train en gare avant le départ  
Crédit photo ©CFV  
Chemin de Fer de la Vendée

## AMIS DES ORGUES DE LA MÉNITRÉ



**P**our entamer l'été 2023 en musique, quoi de mieux qu'un concert d'orgue joué par l'un des organistes les plus prestigieux : Henri-Franck Beaupérin que nous avons eu l'honneur et le plaisir de recevoir plusieurs fois. Lauréat de nombreux prix aux concours internationaux, concertiste de talent et improvisateur, il est l'invité des principaux festivals d'Europe et d'ailleurs.

Titulaire des grandes orgues de la cathédrale d'Angers et depuis 2018 de l'orgue de l'abbaye de Sylvanès en Aveyron, il nous a préparé un programme varié d'œuvres d'Haendel à Scarlatti en passant par Schumann, César Franck et bien d'autres qu'il terminera par une improvisation.

**Un rendez-vous à ne pas manquer le samedi 8 juillet à 20h30. Entrée libre et gratuite.**

Puis viendra la période des vacances pour les uns et pour les autres et nous reprendrons nos activités avec le désormais traditionnel Ménipiste dans le cadre des Journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre.

Parmi les diverses animations imaginées par les associations ménitréennes, nous proposerons comme l'an dernier, aux équipes adultes et enfants, un jeu musical dans l'église.

La classe d'orgue pour adultes et enfants continue de travailler sous la conduite d'un nouvel organiste Joseph Pottier à qui nous souhaitons la bienvenue. Il est toujours possible de s'y inscrire ou de s'en informer en contactant l'École de Musique Baugeois-Vallée au 07 88 93 41 69 ou [ecoledemusique@baugeoisvallee.fr](mailto:ecoledemusique@baugeoisvallee.fr)

Dans le prochain bulletin, nous aurons l'occasion de présenter les deux derniers concerts de l'année et notamment celui du dimanche 17 décembre Orgue et Trompettes de Versailles.

## CLUB NAUTIQUE DE LA MÉNITRÉ

### VENEZ VOGUER AVEC NOUS !!!



**N**ous recrutons de nouveaux membres pour pratiquer la voile, les sorties motorisées, le canoë/ kayak. Le club est propriétaire de quelques embarcations. Nous sommes fin prêts à transmettre nos connaissances de la Loire et de sa navigation qui pour un néophyte peut

sembler hasardeuse. Dans un premier temps il n'est pas nécessaire d'être propriétaire d'une embarcation.

Nos équipes sont là pour des avis concernant, achats, réparation, maintenance..., et des conseils pour des escapades futures en mer ou en rivière.

#### CONTACT

Pour rejoindre le club contacter  
**Jean Marie Radotin - Président**  
 ▶ 06 70 46 54 27  
 ou les Vice-Présidents -  
**Lionel Thuleau**  
 ▶ 02 41 54 08 30  
**Hugues Delevallez**  
 ▶ 02 41 80 63 60



## VENEZ VOUS ABONNER À LA MÉDIATHÈQUE DE LA MÉNITRÉ ET ADHÉRER À L'ASSOCIATION LIRENLOIRE

**SI VOUS VOUS ABONNEZ POUR LA PREMIÈRE FOIS, C'EST GRATUIT !  
SI VOUS AVEZ MOINS DE 18 ANS, C'EST GRATUIT !**

Les réabonnements c'est seulement **8€ par an**. Vous pouvez emprunter des livres, des CD, des DVD, des revues.

**11630 ouvrages** sont à votre disposition dans un espace convivial et chaleureux. Vous pouvez choisir l'**abonnement réseau** pour 14€ par an (21€ par famille) et ainsi avoir accès également aux ouvrages de La bibliothèque de Beaufort (+ de 34967 ouvrages)

En vous abonnant, vous adhérez à l'association, pouvez prendre part aux discussions et décisions, et pourquoi pas devenir bénévole !

Le CA de l'association vient d'élire les nouveaux membres de la collégiale



président LIRENLOIRE : Michèle Algéo, Paule Faucillon-Robert et Natalie Gallard ont été élues à l'unanimité.

Les bénévoles de l'association sont en train de concocter une super année de programmation LIVRE COMME L'AIR,

le programme sortira à la rentrée de septembre !

Venez à la médiathèque voir notre nouvelle décoration de l'escalier d'entrée, de la fraîcheur, des couleurs et de la poésie !

## SAINT MATHMÉNITRÉ FOOTBALL CLUB

**L**es dirigeants sont déjà dans l'optique de fin de saison afin de répondre au mieux aux attentes de tous les licenciés : constitution des équipes, recrutement et fidélisation des joueurs, inscriptions et tarifs des licences, animations, améliorations des structures, les sujets sont nombreux, mais tous sont déterminés à faire de leur club un lieu de vie où chacun peut trouver la place qui lui convient.

Même comme bénévole occasionnel, le club sera heureux de vous accueillir.

### PORTES OUVERTES POUR LES JEUNES

Dés début mai, les entraînements seront ouverts à tous les non licenciés qui souhaitent découvrir le football.

Chaque mercredi à LA MÉNITRÉ, les éducateurs accueilleront à partir de 14h30 les 5/6 ans, à 15h30 pour les 9/10 ans et à 16 h00 pour les 7/8 ans.

### SECTION LOISIRS FÉMININS

L'équipe féminine, réalise une saison très satisfaisante. Le groupe accueille avec plaisir les candidates, à partir de 16 ans, débutante ou confirmée, pour disputer

des rencontres ou s'entraîner chaque vendredi soir. Performances et ambiance garanties.

### LES SENIORS À L'AFFUT

Les derniers matchs des seniors A détermineront leur avenir en championnat : Ils ne sont plus qu'à 4 points du 2<sup>ème</sup> à cinq journées de la fin. Une remontée due à une série de 7 victoires consécutives.

Le retour en 1<sup>ère</sup> division est encore possible !

En revanche, pas de montée possible pour les deux autres équipes.

La faute due en grande partie à un effectif global insuffisant, lardé par de nombreux joueurs blessés.

### LES DATES DES MANIFESTATIONS

- ▶ Méchoui le 10 juin
- ▶ AG le vendredi 9 juin à 19h30.
- ▶ Inscriptions à partir du samedi 17 juin



### NOUVEAU LOGO

Cette dixième année d'existence est l'occasion de renouveler le logo du club. Un concours a été lancé auprès des adhérents en début d'année. Les nombreux retours donnent un aperçu de l'importance accordé à cet écusson qui symbolise l'appartenance à un même club. Le bureau aura un choix difficile à faire. Réponse début mai.

# TOILE DE GRAINES

## CENTRE D'ANIMATIONS



**U**ne équipe jeune et dynamique vous accueille tous les jours du lundi au vendredi afin de partager un moment convivial, d'écoute et d'accompagnement.

Habitants de l'Entente, venez partager avec nous vos idées, vos projets, nous sommes à votre écoute.

Nadège, Conseillère France Services, vous reçoit sur rendez-vous pour vous aider à réaliser vos démarches administratives.

Avec Bertille, référente Famille, venez vivre des activités et partager des moments en famille, enfants, parents, et grands-parents...

Aurore, Conseillère Numérique, vous accompagne dans l'utilisation de vos outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones). En individuel, ou en collectif, n'hésitez pas !

**Des rendez-vous réguliers sont à découvrir ou redécouvrir :**

- ▶ Tous les mardis de 10h à 12h, le Café Numérique est ouvert à tous afin de passer un moment convivial et d'échanger autour de problématiques ou d'incompréhensions ; avec l'assistance et le soutien de bénévoles.
- ▶ Les ateliers du mercredi pour les familles, le matin ou l'après-midi, gratuit et ouvert à tous sur inscription.

▶ Parents-solo et Petite-Pause parents, une fois par mois

Appel à bénévoles - Venez construire avec nous des projets pour faire germer des activités et dynamiser le territoire de l'Entente-Vallée. **Rejoignez-nous, nous n'attendons que vous !**

### CONTACT

- ▶ 02 41 79 74 73
- ▶ Pour suivre nos actualités, rejoignez-nous sur notre page Facebook.



## LE CENTRE D'ANIMATION DE LA VALLÉE VOUS PROPOSE

### TOILE DE GRAINES

#### Les Ateliers du mercredi

Il s'agit d'animations familles, dédiées aux parents et aux grands-parents avec leurs enfants et petits-enfants, désireux de partager du temps ensemble, autour d'une activité de loisirs : créative, sportive, des jeux, du bricolage, de la cuisine, etc.

#### Voici le programme !

- ▶ Mercredi 17 mai, 14-16h à Brion : balade envolée !

Avec votre cerf-volant, vos chaussures et une gourde, partons découvrir les sentiers ensemble ! À partir de 3 ans

- ▶ Mercredi 24 mai 10h-12h

à Beaufort-en-Anjou : cabanes ! Dans le jardin de Toile de Graines, venez construire des cabanes : bois, ficelle, tissu et huile de coude en avant la construction ! À partir de 3 ans

- ▶ Mercredi 7 juin à Mazé : jeux XXL
- Après-midi jeux XXL à Fontaine-Guérin, avec la Cabane à jeux ! À partir de 3 ans
- ▶ Mercredi 21 juin 10h-12h

à Beaufort-en-Anjou : tous en cuisine ! Atelier cuisine avec ValOrise pour confectionner de délicieux gouters ! À partir de 6 ans

#### Parents solos

Le groupe « parents solos » est un groupe de parole entre familles monoparentales, un lieu de rencontre pour échanger, partager ses expériences, se ressourcer. Baby-sitting possible.

- ▶ Vendredi 12 mai de 19h à 21h à la Maison de l'Enfance à Mazé-Milon
- ▶ Samedi 10 juin de 10h à 12h à Beaufort-en-Anjou

**Toutes ces animations et actions sont gratuites, sur inscription au 06 78 55 65 58 ou par mail : bertille.dupont@beaufortenanjou.fr**

# UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

## J'NOVA : UN NOUVEAU SERVICE DÉDIÉ AUX JEUNES



L'équipe J'nova (de gauche à droite) : Johan POUSSET, Christophe RENAUD, Marie BOUET et Maël BURON. ©Udaf de Maine-et-Loire

### Présentation du service :

Face au constat que de plus en plus de jeunes se retrouvent en difficulté dans leur parcours, un service s'est créé sur le département de Maine-et-Loire.

Porté par un consortium (Udaf de Maine-et-Loire, AFODIL et le réseau Habitat Jeunes David d'Angers), J'NOVA s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans pour les personnes en situation de

handicap), non-inscrits en mission locale ou à pôle emploi, ni en études, ni en formation et sans ressources fixes.

L'équipe J'nova se compose de trois référents, d'un coordinateur de santé et d'un chef de service, et l'appui de conseillers dédiés au logement et à la mobilité. Elle intervient sur l'ensemble du département, hors Angers Loire métropole et quartiers prioritaires.

Chaque jeune accompagné bénéficie de solutions personnalisées (afin de répondre à ses problématiques, qu'elles soient liées à la santé, la mobilité, le logement ou l'insertion) pour faciliter son parcours et son entrée dans la vie active. Un référent dédié suit le jeune tout au long de son parcours, avec bienveillance et sans jugement. La démarche repose sur la libre adhésion du jeune.



### CONTACT

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter le service

- ▶ par téléphone au **02 41 36 51 96**
- ▶ ou par mail **jnova@udaf49.fr**
- ▶ notre site web **<https://www.udaf49.fr>**

## 1 DON DU SANG = SAUVER 3 VIES UN GRAND MERCI AUX DONNEURS DE SANG !



### Comment prendre RDV ?

Choisissez le créneau qui vous convient sur :

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

**POUR FAIRE UN DON : le donneur doit se munir d'une pièce d'identité, être âgé de 18 à 70 ans, peser plus de 50 kg et se sentir en bonne santé (pas à jeun).**

**N'hésitez pas à vérifier d'éventuelles contre-indications :**

Faites le test sur : [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)

### À noter les collectes de 2023

Lundi 5 juin - Lundi 28 août - Lundi 13 novembre de 16h à 19h30  
à la salle des Plantagenêts de BEAUFORT-EN-ANJOU entre 16h et 19h30.

# PAGES INFOS DE BAUGEOIS-VALLÉE

## BAUGEOIS VALLÉE FAIT SA PROMO !

**P**résent sur plusieurs salons pour promouvoir le territoire, c'est lors de « Destination Nature » à Paris en mars et à la Foire Expo d'Angers en avril que l'Office de Tourisme a valorisé les atouts de l'Est de l'Anjou. Le patrimoine culturel et historique surplombé d'une nature préservée façonne notre territoire rural en une campagne chic... et tellement plus.

### Idées de sorties sur le territoire dans le guide touristique 2023 !

Entre campagne et vallée, à pied ou à vélo, culture, balades, patrimoine et cœurs de ville vous permettront de flâner à votre guise et arpenter les chemins qui vous mèneront ici et là vers des sites naturels et préservés... Une palette de couleurs qui vous fera passer du beige couleur tuffeau à l'argenté de La Loire et par un camaïeu de vert. Baugeois-Vallée est un carrefour touristique de qualité grâce à la diversité de son offre. Territoire éco responsable, la tranquillité est de mise et vous invite à vous ressourcer autour d'un verre ou d'un diner pour contempler le calme et la sérénité de Baugeois-Vallée, territoire du Roi René !

### La carte touristique 2023

Repérez-vous en toute simplicité lors de vos escapades sur ce long territoire de 734 km<sup>2</sup> !

### Vacances en famille :

1000 et une idées d'activités et d'anima-



tions à faire avec les enfants... pour les parents en vacances !

### Que faire ?

Telle est la question ! Le dépliant complet des animations, expos, concerts, vide greniers, de quoi faire le plein d'activités !

### HORAIRES D'OUVERTURES :

**Office de Tourisme à Baugé, ouvert toute l'année :**

- ▶ Du 2/01 au 15/06 : du lundi au samedi 11h-12h30 et 13h30-18h (Vendredi fermeture à 17h30)
- ▶ Du 16/06 au 15/09 : tous les jours 10h-12h30 et 13h30-18h30 (Vendredi fermeture à 18h)

### Bureau d'information de La Ménitré :

juin à fin septembre, du mercredi au dimanche 14h30 à 18h30.

Retrouvez-nous sur le marché de La Ménitré et de Mazé en juin et juillet.

**Baugeois Vallée**

### CONTACT

- ▶ par mail [tourisme@baugeoisvallee.fr](mailto:tourisme@baugeoisvallee.fr)
- ▶ notre site web [www.tourisme.baugeoisvallee.fr](http://www.tourisme.baugeoisvallee.fr)

## INFO FERMETURE DECHETERIE BEAUFORT

En raison du broyage et de l'évacuation des déchets verts par le prestataire, la plateforme déchets verts/gravats de la déchèterie de Beaufort est inaccessible deux à trois jours par mois.

Les dépôts de déchets verts et/ou des gravats restent possibles dans les caissons dédiés, en haut de quai.

Voici le calendrier prévisionnel de ces jours de fermeture de la plateforme déchets verts/gravats de la déchèterie de Beaufort.

- ▶ **Mai** - lundi 30/05 au mercredi 01/06 ▶ **Juin** - lundi 26/06 au mercredi 28/06 ▶ **Juillet** - lundi 24/07 au mercredi 26/07
- ▶ **Août** - lundi 28/08 au mercredi 30/08 ▶ **Septembre** - lundi 25/09 au mercredi 27/09

# FESTI'BOSSE

## 14<sup>ÈME</sup> ÉDITION

Le très attendu et non moins célèbre festival beaufortais Festi'Bosse est de retour le samedi 1<sup>er</sup> juillet au forum de Beaufort-en-Anjou.

Toute l'équipe de l'association de La Bosse s'active depuis des mois pour vous concocter une soirée exceptionnelle !

Côté programmation, elle se veut éclectique, intergénérationnelle et ravira, à coup sûr, le public traditionnellement familial du festival. La soirée débutera par un concert jeune public convivial et festif, assuré par Super Renard. Elle se poursuivra avec l'énergie contagieuse du quatuor breton Les Types à Pied, suivis du rythme endiablé des cinq dandys ligériens de The Loire Valley Calypsos. Enfin, le hip-hop rock cuivré et l'univers captivant des Rennais de Apes O'Clock résonneront dans le forum, avant de laisser le jeune Odor, révélation du rap angevin, clôturer le festival.

**Une soirée qui s'annonce résolument festive et conviviale !**

- ▶ Samedi 1<sup>er</sup> juillet, dès 18h au forum de Beaufort-en-Anjou
- ▶ Bar et restauration sur place - Tarif libre



## ATELIER DU REMPART

### EXPOSITION SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 JUIN 2023

**Aux Halles de Beaufort en Vallée de 10h à 19h**  
**Entrée gratuite**

L'Exposition annuelle "ATELIER DU REMPART" se déroulera aux Halles de Beaufort en Vallée. Elle associera la présentation des œuvres réalisées par les adhérents et la démonstration par les animateurs des activités de leur atelier.

Vous pourrez également découvrir le talent de nos animateurs à travers l'exposition de leurs réalisations personnelles.

Ces journées vous donneront aussi l'occasion de vous inscrire pour la saison 2023/2024.

#### CONTACT

- ▶ par téléphone au 02 41 80 39 04
- ▶ ou par mail [atelierdurempart.beaufort@gmail.com](mailto:atelierdurempart.beaufort@gmail.com)
- ▶ notre site web [www.atelier-du-rempart.net/rubrique contact](http://www.atelier-du-rempart.net/rubrique%20contact)



# L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

Informations et détails sur le site [lamenitre.fr](http://lamenitre.fr)  
et la page facebook « Commune de La Ménitré »



## MAI

**Dim. 28 - 10 h à 19 h**

### LES MYSTÈRES DE LOIRE

Commune - Port Saint Maur

## JUIN

**Dim. 4 - 7 h à 18 h**

### VIDE GRENIER

ADAM - Bourg



**Ven. 9 - 19 h 30**

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Basket - Espace Culturel

**Lun. 12 - 10 h 30**

### BÉBÉS LECTEURS

Lirenloire - Médiathèque

**Ven. 16 - 19 h 30**

### APÉRO CONCERT ÉCOLE DE MUSIQUE BAUGEOIS-VALLÉE ET FRENCH WILD GANG

Commune et restauration sur  
place par les associations  
Port Saint Maur



**Merc. 21 - 20 h**

### CONSEIL MUNICIPAL

Espace culturel

**Sam. 24 - 18 h 30**

### KERMESSE

A.P.E.L - Ecole Ste Anne ou  
Espace Pessard en cas de pluie

**Ven. 30 - Dès 18 h**

### FÊTE DES ÉCOLES

APE - Espace Pessard

## JUILLET

**Du 08/07 au 10/09**

**15 h à 19 h du vendredi au  
dimanche et jours fériés**

### SALON D'ART

AACL - Espace Culturel

**Sam. 1<sup>er</sup> - 22 h**

### CINÉ PLEIN AIR

Mairie - Port Saint Maur

**Mar. 11 - 9 h 30 à 12 h**

### ACTIVITÉ PÊCHE

Fédération pêche - Port Saint Maur

**Ven. 14 - 19 h 30**

### APÉRO-CONCERT RADIO VESPA ET HOP HOP HOP CREW

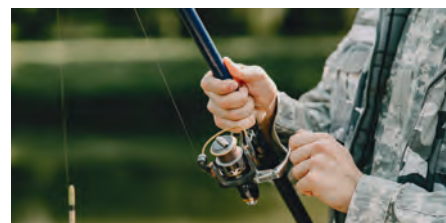
Commune et restauration sur  
place par les associations  
Port Saint Maur



**Mar. 25 - 9 h 30 à 12 h**

### ACTIVITÉ PÊCHE

Fédération pêche - Port Saint Maur



## AOÛT

Ven. 4 - 19 h 30

MATJE ET  
SWING TO SWINGCommune et restauration sur  
place par les associations  
Port Saint Maur

Mer. 30 - 9 h 30 à 12 h

## ACTIVITÉ PÊCHE

Fédération pêche - Port Saint Maur

## SEPTEMBRE

Sam. 2

## MÉCHOUI

Sté Verdelay



Dim. 3 - 7 h à 18 h

## VIDE GRENIER

Foyer Rural - Bourg



Dim. 10 - 16 h 30

## SPECTACLE GARGANTUA

NTP - Port Saint Maur



Sam. 16 - 10 h à 12 h

## MARCHÉ DES ASSOCIATIONS

Commune

Place du Colonel Léon Faye

Sam. 16 - 10 h à 12 h

CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES  
NOUVEAUX HABITANTS

Commune

Place du Colonel Léon Faye

Sam. 16 - Dès 13h30

## MÉNI'PISTE

Commune et associations

Merc. 27 - 20 h

## CONSEIL MUNICIPAL

Commune - Espace culturel

Sam. 30 - 19 h 30

## SOIRÉE MOULES FRITES

Foyer Rural

Sam. 30

## 30 ANS DU CLUB

ASM Basket - Espace de la vallée



www.lamenitre.fr

Plus d'infos sur le site lamenitre.fr et  
le facebook (communedelamenitre)

## INFOS PRATIQUES

## ► MAIRIE DE LA MÉNITRÉ

B.P. 20 - 49250 La Ménitré

Mail : accueil@lamenitre.fr

**02 41 45 63 63**

www.lamenitre.fr

Lundi et mercredi : 9h à 12h et 15h

à 17h30 ; Mardi, jeudi et vendredi :

9h à 12h ; Samedi : permanence,

10h à 12h hors vacances scolaires.

► MÉDIATHÈQUE  
DE LA MÉNITRÉ1<sup>er</sup> étage de l'Espace culturel

10 place du Colonel Faye

Mail : lirenloire@laposte.net

**02 41 45 25 54**

Mercredi : 15h45 - 18h30

Vendredi : 16h - 18h30

Samedi : 10h - 12h45

► COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
BAUGEOIS-VALLÉE

15 avenue Legoulz de

la Boulaie - Baugé

49150 Baugé-en-Anjou

www.baugeoisvallee.fr

Du lundi au vendredi

9h à 12h15 et 13h30 à 17h30

► BUREAU DE POSTE  
DE LA MÉNITRÉ

Du mardi au vendredi de 9h30 à

12h30 et le samedi de 11h15 à

13h15

## ► GENDARMERIE

5 route des Marillères

49250 Beaufort-en-Anjou

**02 41 79 17 17**

Du lundi au samedi :

8h-12h et 14h-18h

Le dimanche : 9h-12h et 15h-18h

## ► URGENCES

Police secours : **17**Pompiers : **18**Samu : **15**

Centre anti-poison :

**02 41 48 21 21**CHU Angers : **02 41 35 36 37**

Pharmacie de garde :

**3237** (www.3237.fr)Enfance en danger : **119**Violences Femmes Infos : **3919**



**Dimanche 28 MAI 2023**  
**Port Saint-Maur - LA MÉNITRÉ**  
**de 10h00 à 19h00**